Image not found or type unknown

Suppression de poste fonction publique

Par **bibilolo**, le **09/09/2015** à **15:09**

Bonjour,
Je suis actuellement cadre d'un collectivité territoriale qui se réorganise suite à changement de gouvernance politique.
J'ai actuellement un statut de directeur adjoint avec véhicule de service (remisage à domicile) et je manage une equipe de 8 cadres et 140 agents.
Mon poste est supprimé, je n'ai aucun poste de proposé avec le statut de directeur adjoint, et plus de véhicule.
j'ai une proposition au sein par mon employeur mais sur un poste qui m'oblige à aller en fonction publique hospitalière. Je suis donc également perdant sur le régime indemnitaire.
j'ai proposé de prendre ce poste avec un statut de mise à dispostion pour éviter une perte de salaire, ma collectivité n'adhère pas à cette proposition.
existe-t-il une jurisprudence ou des solutions pour éviter une perte de salaire dans le cadre d'une suppression de poste?
en vous remerciant,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés